

La Newsletter mensuelle du CNCH

Février 2026

Le Collège National des Cardiologues des Hôpitaux s'efforce tout au long de l'année de partager avec vous les nouveautés en cardiologie.

Message du Président



Chers amis,

Notre spécialité a été marquée en ce début d'année par l'incontournable congrès des journées européennes de la société française de cardiologie. Le CNCH a pu y présenter une session sur l'impact du social media en cardiologie que vous pouvez retrouver en replay avec toutes les autres sessions sur le site cardio-online.fr.

Vous trouverez dans cette newsletter **la publication du plan cœur européen** qui montre l'importance et la dynamique de notre spécialité, **le décryptage par Régis DELAUNAY de la publication du texte sur les dispositions du temps de travail** et une **enquête courte et très pertinente de la SFC soutenue par le CNCH sur la sensibilisation des cardiologues au troubles du sommeil des patients**.

Enfin les dates importantes des manifestations du CNCH sont rappelées pour vos agendas... **Save the dates !**

Bonne lecture

Amicalement,

Dr Jérôme TAIEB

Président du CNCH

Plan Cœur Européen

https://health.ec.europa.eu/document/download/dfb60cde-21a5-426d-8616-e394a326abc2_en?filename=ncd_com-2025-1024_act_en.pdf

Il montre la volonté de diminuer le fléau des maladies cardiovasculaires en stimulant la prévention, les parcours de soins, la recherche.

L'ancien ministre de la santé Yannick NEUDER déposera en outre en février un projet de loi sur la prévention cardiovasculaire qui fera écho au plan cœur européen.

Temps de travail des praticiens : le Ministère explicite les dispositions en cours

<https://bulletins-officiels.social.gouv.fr/instruction-ndeg-dgossdrhrh52025170-du-30-decembre-2025-relative-au-temps-de-travail-des-personnels-medicaux-odontologiques-et-pharmaceutiques-des-établissements-publics-de-santé>

1. Renforcement du pilotage horaire réel, sans remettre en cause la demi-journée avec comme objectif le respect de la borne des 48 h hebdomadaires en moyenne sur le quadrimestre, conformément aux décisions du Conseil d'État (juin 2022)

- Le décompte reste en demi-journées (10 demi-journées/semaine pour un PH temps plein).
- Nouveauté : Obligation pour chaque établissement de disposer d'un dispositif fiable de suivi journalier des heures réellement travaillées, en complément des tableaux de service.

👉 Implication directe : traçabilité accrue, nécessité d'outils (souvent SIRH) et d'un cadre clair dans le règlement intérieur.

2. Clarification et sécurisation des règles de 48 heures / repos

- 48 h est la borne maximale et non un objectif.
- Repas quotidien de 11 h consécutives rappelé comme une interruption de toute activité (clinique et non clinique).
- Possibilité de 24 h continues maximum, avec repos équivalent immédiat ensuite.

👉 Moins de zones grises : les organisations "limites" deviennent juridiquement fragiles.

[Lire la suite](#)

Le CNCH soutient cette enquête "Évaluation de l'impact de la consultation de cardiologie sur le dépistage des troubles du sommeil"

[Je participe à l'enquête](#)

LES RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER !

Retrouvez [l'ensemble des événements](#) disponibles sur notre site internet et inscrivez-vous !
Webinars, Podcasts ...

32ème Congrès du CNCH

SAVE THE DATE
18-19-20 novembre 2026



RÉUNIONS RÉGIONALES

Annecy
Samedi 14 mars 2026



Paris
Septembre 2026



Aix-en-Provence
Septembre 2026



Haguenau
Mai 2027



La Baule
2028



Vous souhaitez consulter les présentations des intervenants du congrès 2025 (identifiables par le bouton pdf) ?

[Cliquez ICI](#)

[Evénements](#) [Replays](#) [Cardio H](#) [Podcasts](#)